



Achat d'un objet d'art à rome qui s'avère être un faux

Par **Maillard**, le **14/01/2008** à **13:10**

Nous avons acheté le 28 février 2003 une chaise longue du designer Ron Arad 23000 euros chez un marchand spécialisé via Babuino. Pour des raisons personnelles souhaitant le revendre (la cote de cet artiste ayant quadruplé), un marchand français a émis un doute, nous avons donc contacté Ron Arad associé à Londres qui a confirmé la nature frauduleuse de la pièce. Le marchand contacté nous a fait part de sa surprise et nous a proposé un pseudo échange qui s'avère complètement défavorable. Quelles sont nos possibilités judiciaires de réagir? Merci de votre réponse.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **14/01/2008** à **16:52**

Bonjour,

Il s'agit classiquement d'une erreur sur la substance de la chose.

Vous pouvez faire annuler la vente initiale et récupérer le prix de vente, à la condition de démontrer qu'il s'agit d'un faux.

Le problème est celui de la compétence. Italie ou France? A mon sens, il s'agit plus de la compétence italienne mais il faudrait pousser les recherches.

Cordialement,

